

Séance du 18 Décembre 2014

L'an deux mille quatorze, le dix huit du mois de décembre à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Sandrine URBAIN, Maire.

Etaient présents : Mmes, Mrs, URBAIN Sandrine, LÉCORCHÉ Jean-Pierre, CONTANT Evelyne, JALOUX Patricia, CABOT Christophe, PREVOT Pascal, DAUNIQUE Monique, VERGNE Sandra, CASTEX Céline, GROSCLAUDE Mathias, REITH Jacques, DELATTRE Richard et BARBAROT Julie.

A donné pouvoir : Monsieur Jean-Claude ISSELIN à Madame Sandrine URBAIN

Excusé : Monsieur Jean GONCALVES

Secrétaire : Madame DAUNIQUE Monique

Date de convocation : 11 Décembre 2014

Communications du Maire :

Comité des Festivités Clériciennes : Halloween et Téléthon

Madame le Maire communique un mail de Madame Genneret remerciant la commune pour la mise à disposition de la Salle des Fêtes pour leur première manifestation sur le thème d'Halloween ayant accueilli environ 150 personnes dont 54 enfants ayant participé au défilé et ayant reçu un sachet de bonbons et des lots à la satisfaction de tous.

Madame le Maire communique également un mail de Madame Christine PILLOT concernant le montant de la remontée des fonds de la collecte Téléthon qui s'élève à 1037 euros et remerciant pour le prêt des locaux communaux mis à la disposition du comité à cette occasion.

FNACA : Cérémonie du 19 mars 2015

Madame le Maire informe de la tenue le 19 Mars 2015 à 15 heures de la cérémonie organisée par la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie.

SIEDMTO

Madame le Maire rappelle que le Syndicat Intercommunal d'Elimination des Déchets Ménagers de Territoire d'Orient a organisé des réunions publiques d'information sur la tarification incitative les vendredi 21 novembre à Vendevre sur Barse et samedi 22 novembre à Lusigny sur Barse.

Groupement de commandes départemental d'achat de gaz naturel

Madame le Maire rappelle que par son courrier relatif au groupement de commandes départemental d'achat d'énergies en date du 29 septembre dernier, le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Aube (SDEA) informait du lancement de la procédure de mise en concurrence concernant le gaz naturel.

Au terme de cette consultation, GDF SUEZ, qui a présenté les offres économiquement les plus avantageuses, a été retenu. Les « prix de gros » obtenus à l'issue de notre mise en concurrence conduisent à un gain substantiel et une économie pour l'ensemble des membres du groupement de commandes. La fourniture de gaz naturel aux points de livraison de la collectivité sera donc assurée par GDF SUEZ. Les marchés débiteront le 1^{er} janvier 2015 et prendront fin le 31 Décembre 2016.

Le Petit Sequena

Madame le Maire présente à l'assemblée une plaquette d'information du Syndicat Intercommunal des Cours d'Eau Châtillonnais informant des travaux de création d'une protection de berge réalisés sur Clérey.

Remerciement pour attribution d'une subvention communale

Madame le Maire communique à l'assemblée le courrier de remerciement de l'Association de la Prévention Routière pour l'attribution d'une subvention communale.

Questions principales

2014-54 : Participation à la prise en charge du Contrat Avenir du CLSH

Madame le Maire présente à l'assemblée le projet du Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH) – Association Familles Rurales Clérey-Fresnoy le Château, correspondant à la signature d'un Contrat Avenir de 20 h hebdomadaires en remplacement du Contrat Unique d'Insertion (CUI) de 20 heures hebdomadaires qui bénéficie actuellement d'une prise en charge de l'Etat à hauteur de 90% sur la base du SMIC Brut et qui arrive à échéance le 31 Décembre 2014 sans possibilité de renouvellement, la convention arrivant au terme des renouvellements autorisés par la loi.

Le projet consisterait à la signature d'un Contrat Avenir qui bénéficie d'une prise en charge de l'Etat de 75% du SMIC horaire brut, la somme de 444,38 euros restant à la charge mensuellement du CLSH. Le CLSH souhaiterait continuer à prendre en charge les 10% qu'il supporte actuellement et demande aux Communes de Clérey et Fresnoy le Château si elles seraient susceptibles de participer au 15% restant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité sauf deux abstentions de participer à la prise en charge d'une partie des 15% du SMIC horaire brut du Contrat Avenir mis en place au CLSH.

2014-46 : Admission en non valeur

Madame le Maire informe que l'admission en non valeur des créances est décidée par l'assemblée délibérante de la collectivité dans l'exercice de sa compétence budgétaire. Elle est demandée par le comptable lorsqu'il rapporte les éléments propres à démontrer que malgré toutes les diligences qu'il a effectuées, il ne peut pas en obtenir le recouvrement. Monsieur le comptable rapporte la réception du jugement de clôture pour insuffisance d'actif pour le magasin multi-services, Univers Presse, initialement tenu par Monsieur Christophe GONCALVES, au 7, Rue de l'Eglise. Des loyers restent impayés. En l'état, le comptable demande l'admission en non valeur de ces loyers pour un montant de 3.000,00 euros. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide l'admission en non valeur de ces impayés.

2014-47 : Remboursement à la Mairie de Verrières

Madame le Maire communique à l'assemblée un courrier de Monsieur le Maire de Verrières informant que lors du transfert de compétences entre la trésorerie de Lusigny-sur-Barse et celle de Troyes Municipale, un montant de 42,69 euros correspondant à un mémoire d'éclairage public de 2008 est ressorti comme non régularisé. La trésorerie de Troyes municipale a donc demandé à la commune de Verrières de procéder au mandatement de cette somme. Après recherche de la commune de Verrières et demande adressée à EDF Collectivités, le montant correspond à l'éclairage public de la Missonne situé sur le territoire de Clérey. Le montant ayant fait l'objet d'un mandatement de la part de la commune de Verrières mais concernant un éclairage public sis sur le territoire de Clérey, la commune de Verrière demande le remboursement de cette somme. Après en avoir délibéré, le conseil Municipal décide de procéder au remboursement de cette somme.

2014-48 : Renforcement du réseau public de distribution d'électricité Avenue de Champagne, Rue du Poirier du Roy et Chemin Rural dit Saussis Patris

Madame le Maire rappelle que la tempête de décembre 1999 a mis en évidence la fragilité du réseau public de distribution d'électricité, notamment du réseau basse tension en fils nus. Sur le territoire communal, le réseau électrique basse tension comporte encore ce type de conducteurs.

Madame le Maire expose que, dans le cadre du programme de sécurisation du réseau public de distribution d'électricité, le Syndicat Départemental d'Electricité de l'Aube (SDEA) auquel la commune adhère, pourrait remplacer 800m du réseau basse tension en fils nus, situé Avenue de Champagne, Rue du Poirier du Roy et Chemin Rural dit Saussis Patris.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- Demande au SDEA la réalisation des travaux définis ci-dessus par Madame le Maire,
- Adopte l'avant projet présenté par le SDEA.

2014-49 : Conseil Municipal Jeunes

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la tenue le jeudi 27 novembre 2014 à la salle des fêtes d'une réunion d'information concernant le Conseil Municipal Jeunes organisée par Monsieur Hugo Barbarot.

Madame le Maire évoque le nombre de participants à cette réunion et informe qu'elle est en attente du compte rendu de la réunion qu'elle a demandé à Monsieur Hugo Barbarot.

Madame Julie Barbarot informe qu'une réunion se tiendra en classe de CM2 le jeudi 8 janvier 2015, que 19 jeunes ont d'ores et déjà manifesté leur intérêt pour ce projet et que des documents d'information seront distribués dans les boîtes aux lettres par les jeunes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à 10 voix POUR et 4 CONTRE (dont un pouvoir) la création d'un Conseil Municipal Jeunes.

Monsieur Jacques REITH se porte volontaire pour être référent du Conseil Municipal auprès du Conseil Municipal Jeunes.

Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Madame le Maire informe que lors de sa dernière réunion en date du lundi 24 novembre 2014 à 19 heures, la commission de rédaction du PCS a débuté la rédaction du dit document.

Une entrevue sera demandé auprès de Monsieur SIROU de la DDT Aube / Service Réseaux, Risques et Crises / Bureau Risques et Crises afin d'avancer dans cette démarche notamment dans le découpage de la commune en zones auxquelles seront affectées un référent.

2014-50 : Nomination de 3 garants dans le cadre des affouages

Madame le Maire informe que pour chaque coupe des bois et forêts appartenant à des communes, le conseil municipal, peut décider d'affecter tout ou partie du produit de la coupe au partage en nature entre les bénéficiaires de l'affouage pour la satisfaction de leur consommation rurale et domestique. Ces bénéficiaires ne peuvent pas vendre les bois qui leur ont été délivrés en nature.

Lorsque le conseil municipal décide de partager des bois sur pied entre les bénéficiaires de l'affouage, l'exploitation s'effectue sous la garantie de trois bénéficiaires solvables, désignés avec leur accord, par le conseil municipal, et soumis solidairement à la responsabilité prévue à l'article L.241-16 du Code Forestier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal nomme :

- Monsieur Christophe CABOT
- Madame Céline CASTEX
- Monsieur Jean-Pierre LÉCORCHÉ

tous présents à cette réunion, informés et informant de leur accord, comme garants dans le cadre des affouages.

2014-51 : Modification des statuts du SDEA

Madame le Maire expose que les récentes évolutions législatives, notamment les lois du 7 décembre 2006 relative au secteur de l'énergie, du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable, du 21 janvier 2008 relative aux tarifs réglementés d'électricité et de gaz naturel, du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité et du 15 avril 2013 visant à préparer la transition vers un système énergétique sobre, nécessitent l'adaptation des statuts du SDEA.

A l'occasion de cette adaptation statutaire, le champ d'intervention du SDEA pourrait être étendu au déploiement d'infrastructures de charge nécessaire à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables en tant que compétence optionnelle.

Lors de sa réunion du 30 septembre 2014, le comité du SDEA a adopté les nouveaux statuts du SDEA, par délibération n°8.

Madame le Maire demande au conseil municipal de se prononcer, en application de l'article L 5211.20 du code général des collectivités territoriales, sur cette modification statutaire.

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré APPROUVE les nouveaux statuts du SDEA adoptés par le comité syndical du 30 septembre 2014.

2014-52 : Demande d'autorisation d'exploiter une carrière

Madame le Maire présente à l'assemblée le dossier de demande d'autorisation d'exploitation d'une carrière de matériaux alluvionnaires sur le territoire de la commune de Vaudes déposée par la société Carrières Champenoises sur les parcelles cadastrées section ZA lieu-dit « La Maladière » n° 60 à 64 et lieu-dit « Croix de Pointron » n° 65, 68 et 69 pour une superficie de 136.870 m².

Conformément à l'article R.512-20 du code de l'environnement, le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable à cette demande.

2014-53 : Renouvellement des conventions Hygiène et Sécurité

Madame le Maire informe l'assemblée que selon le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié et en tant qu' élu-employeur, la commune est chargée de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous sa responsabilité. A ce titre, les juridictions tendent à confier aux collectivités une obligation de résultat de plus en plus renforcée en matière de prévention des risques professionnels.

Pour accompagner la commune dans ces démarches obligatoires, le Centre de Gestion propose différentes prestations par le biais de conventions, l'objectif étant d'assister et de conseiller les adhérents au service de manière à éviter les accidents, les maladies professionnelles et leurs conséquences.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- DECIDE le renouvellement des conventions « Conseil et Assistance en Hygiène et Sécurité au Travail », « Assistant de Prévention » et « Agent chargé de la fonction d'inspection » arrivant à échéance le 31 décembre 2014 pour une période allant du 1^{er} Janvier 2015 au 31 décembre 2018.

- AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce renouvellement.

2014-55 : Renouvellement de la location du droit de pêche

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE le renouvellement du contrat de location du Droit de Pêche à l'Association des Pêcheurs de Clérey pour un montant de 35,00 euros annuels. Madame le Maire est chargée de toutes les procédures nécessaires à ce renouvellement et est autorisée à signer tous les documents y afférents.

Séances de cinéma

Madame le Maire informe l'assemblée de la tenue le lundi 15 décembre de trois séances de cinéma dans la salle des fêtes de Clérey organisées par l'association Tata Nounous avec le concours de la Ligue de l'Enseignement.

- 1^{ère} séance : 15h30 : Le Père Frimas de Iouri Tcherenkov
- 2^{ème} séance : 18h00 : Les Boxtrolls de Graham Annable et Anthony Stacchi
- 3^{ème} séance : 20h00 : Lucy de Luc Besson

Madame Devanlay de l'Association Tata Nounous a soulevé le problème de responsabilité des enfants non accompagnés durant les séances.

Les prochaines séances se tiendront le samedi 28 février 2015.

Questions diverses

Mise en place d'un panneau d'affichage pour les associations

Madame le Maire informe l'assemblée des demandes de plusieurs associations pour la mise en place d'un panneau d'affichage qui leurs serait dédié. Un panneau sera prochainement installé.

Vigilance anti-cambriolage

Madame le Maire rappelle la tenue à VERRIERES dans la Salle des Associations d'une réunion d'information ayant pour objet la prévention des cambriolages et organisée avec le concours des services de la Gendarmerie, pour laquelle une information a été distribuée dans les boîtes aux lettres des habitants. Deux types d'opération ont été présentés : Voisins Vigilants et Participation Citoyenne. Des compléments d'information seront demandés aux services compétents.

Puisards

Madame le Maire présente à l'assemblée les devis de l'entreprise Tochtermann concernant la réalisation de puisards en différents points de la commune.

- Ruelle des Plantes : pour un montant HT de 2.106,66 euros
- Passage à niveau : pour un montant HT de 1.851,86 euros
- Avenue de Champagne : pour un montant HT de 3.562,56 euros

Ces travaux seront envisagés par ordre de priorité notamment après les travaux de curage réalisés par la COVED.

Exposition diapo du vendredi 27 Mars 2015

Madame le Maire informe l'assemblée de l'organisation le vendredi 27 mars 2015 d'une exposition diapo sur l'histoire de Clérey par Monsieur Jean-Paul ISSELIN. Une demande a été faite à Monsieur ISSELIN pour la fourniture de flyers et affiches pour l'information des habitants sur la tenue de cette exposition.

Affaissement de la chaussée au 40, Rue de la Noue du Moulin

Le SDDEA avisé de ce problème nous a fait savoir par mail en date du 6 novembre qu'il fera le nécessaire pour remédier à ce problème.

Entrevue avec le Service Local d'Aménagement

Madame le Maire fait part de sa nouvelle entrevue avec Monsieur Yan GRUET du SLA en date du 8 Décembre au cours de laquelle ont été abordés les sujets suivants :

- Traversée des piétons et flux de véhicules sur la RD 671
- Chemin de l'Ecole
- Avenue de Champagne au niveau du n° 24
- Avenue de la Gare
- Rue de la Fontaine
- Croisement Rue du Lac/Rue de l'Eglise

des entreprises ont été contactées afin de leur présenter les projets pour une budgétisation des travaux.

Propriété du 10, Rue de l'Eglise

Une entrevue avec d'une part les services des l'Architecte des Bâtiments de France et d'autre part les héritiers est prévue le vendredi 19 décembre 2014 à 14h.

Demande d'entrevue avec Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale

Une demande d'entrevue a été adressée à Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale afin de faire un point sur la mise en place des Nouvelle Activités Périscolaires.

Organisation du service de transport scolaire

Madame le Maire informe qu'une enquête a été adressée aux parents d'élèves par l'intermédiaire des cahiers des écoliers concernant la fréquentation des élèves au service de transport scolaire les lundi, mardi, jeudi et vendredi à la sortie des classes à 12h et au retour à 14h15.

2014-56 : Commission des maisons fleuries et décorées.

Madame le Maire demande à Monsieur Reith, qui était chargé de transmettre les résultats du concours des maisons fleuries, des explications concernant les différences entre les résultats du concours tels que décidés lors du passage de la commission dans la commune le 25 Juillet en présence de Monsieur Stéphane ROYER, Conseiller Municipal de Verrières et ceux qu'il a fournis par mail le 1^{er} Octobre 2014.

Monsieur Reith reconnaît avoir modifié le classement qui selon lui ne respectait pas les efforts de certains participants.

Madame le Maire rappelle que les résultats d'une commission reflètent les décisions de sa majorité.

Madame le Maire demande que Monsieur Reith ne participe plus à la commission des maisons fleuries et décorées. Avant que le vote n'ait eu lieu, Monsieur Reith a présenté sa démission de la commission des maisons fleuries et décorées.

Divers

Monsieur Pascal Prévot intervient, Monsieur Richard Delattre lui répond.

La séance est levée à 22 heures 30.

Ont signé, les membres présents,

Le Maire,

Les Conseillers Municipaux,